

DISPOSITIF SPECIFIQUE DE FORMATION
POUR LES MEDECINS EXTRA COMMUNAUTAIRES
RELEVANT DE L'ARTICLE 9
DE L'ARRETE DU 13 DECEMBRE 2018
EN VUE DE L'OBTENTION
DU DIPLOME D'ETAT INFIRMIER

2019/2020

Art. 9. Arrêté du 13 décembre 2018

Les personnes titulaires d'une autorisation permettant l'exercice de la profession de médecin [...] en France ou à l'étranger [...] sont autorisées à se présenter directement au jury du diplôme d'Etat d'infirmier défini à l'article 35, lorsqu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Avoir validé les unités d'enseignement UE 3.1. S1 et UE 3.1. S2 « Raisonnement et démarche clinique infirmière dans les conditions prévues par le référentiel de formation annexé au présent arrêté ;

2° Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de quinze semaines permettant la validation de l'acquisition des compétences 1,2,4 et 9 définies à l'annexe II du présent arrêté. [...] Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'établissement après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

3° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

ACCES AUX COURS SUR LA PLATEFORME LEARNEOS ET TEMPS DE REGROUPEMENT EN PRESENTIEL SUR LE SITE DE L'IFSI A PARTIR DE JANVIER 2020

CONTENU DE LA FORMATION

- Rentrée administrative une journée fin aout (date à préciser) (6 heures)
- UE 3.1.S1 et S2 « Raisonnement clinique » : regroupement 20 heures sur site (3-1-S1) et 4 heures (3-1-S2), e-learning (accès aux cours et cas cliniques régulés par mail et lors des regroupements) et validation
- Suivi et validation de l'AFGSU 2 : présence obligatoire 21 heures sur site (2,5 jours regroupés + ½ jour CM)
- Enseignements « Projet de soins » : 4 heures
- Enseignements « Hygiène et infectiologie » : regroupement 8 heures sur site (regroupement 1 jour)
- Enseignements « Législation, éthique et responsabilité » : regroupement 4 heures sur site.
- Enseignements complémentaires en lien avec l'exercice professionnel infirmier en France : regroupement 4,5 jours sur site répartis comme suit :
 - Calculs de doses et de débits : 4 heures
 - Ateliers de pratiques (Pratique de la transfusion à valider) : 21 heures
 - Méthodologie du rapport de stage et évaluation des compétences et activités en stage : 8 heures
- **Stages** de 7 semaines et 8 semaines à temps plein au cours du semestre 2

- **Préparation et exploitation de stage** : 4 heures
- **Accompagnement individualisé** comprenant :
 - 2 séances de suivi pédagogique individuel dont un avant la fin de l'année civile et un après les résultats du 1er semestre. (1 heure par suivi pédagogique)
 - Analyse des Pratiques Professionnelles en Stage effectuée lors du 1^{er} mois de stage ainsi qu'une visite par un formateur référent du stage favorisant l'analyse des pratiques et l'acquisition des compétences. Cette APPS valide pour partie l'UE 3.1 S2.
 - 3 guidances concernant l'élaboration du rapport de stage (1 heure par guidance)
- **Rapport de stage** :
 - Le document écrit devra être rendu à l'IFSI à la date indiquée sur le programme qui vous sera remis le jour de la rentrée administrative.
 - Correction écrite par le guidant et un expert professionnel

ORGANISATION :

- Coordinateurs : Mme BARRAYA – Mme GENETAY
- En relation avec le Directeur et les autres cadres de l'équipe, il assure le suivi des enseignements, de leur planification, de leur validation, et le suivi pédagogique de chaque étudiant
- En relation avec le secrétariat, il assure le suivi administratif : vaccination, absences, interruption de formation, gestion des documents stages
- Un responsable des stages recherche les stages afin que le coordinateur les planifie
- Des cadres responsables d'UE assurent le projet et la répartition des enseignements, les évaluations des enseignements
- Des référents de stage font le lien avec les équipes de terrain, assurent les rencontres d'APPS en stage, et les évaluations théoriques en stage

VALIDATIONS :

- 3.1 S1: travail de groupe en janvier
- 3.1 S2 : travail individuel en stage
- AFGSU 2
- Rapport de stage: rendu mi-juin
- Stage : 4 compétences à valider (*cf. les 10 du programme annexe 2 du décret du 31 juillet 2009*)
 - ✓ Compétence 1: évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine IDE
 - ✓ Compétence 2: concevoir et conduire un projet de soins IDE
 - ✓ Compétence 4: mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
 - ✓ Compétence 9 : organiser et coordonner des actions soignantes

PUBLIC	Médecins (extra-communautaires)
OBJECTIFS	Formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier
DUREE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cours en e-learning sur la plateforme de Learneos de septembre à décembre 2019 et présentiel à l'IFSI à partir de janvier 2020 ▪ 2 Stages d'une durée totale de 15 semaines
HORAIRES	Selon planning remis le jour de la rentrée
FORMATEURS	Cadre formateur
COUT	3000 EUROS par candidat
CANDIDATURE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lettre d'inscription manuscrite ▪ Curriculum Vitae ▪ Copie du diplôme de Médecin avec traduction assermentée ▪ Frais de dossier 130 € (chèque établi à l'ordre de l'IFSI Sainte Marie) ▪ Copie pièce nationale d'identité ou titre de séjour en cours de validité
SELECTION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Epreuve écrite <i>[Visant à évaluer la capacité du candidat à s'exprimer oralement et par écrit en français]</i> ▪ Entretien